



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	Zerose™ Erythritol
Autres moyens d'identification	
Synonymes	Zerose™ Erythritol STD GRAN - Zerose™ Erythritol TABLETOP - Zerose™ Erythritol FN PWD * Zerose™ Erythritol B STD GRAN; Zerose™ Erythritol B Tabletop; Zerose™ Erythritol B FN PWD
Usage recommandé	Alimentation / édulcorant.
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Nom de la société:	Cargill Limited
Adresse:	300-240 Graham Avenue Winnipeg, MB R3C 4C5 Canada
No. de téléphone:	204-947-6320
Télécopie :	204-947-6495
Numéro de téléphone en cas d'urgence:	Amérique du Nord: 1-800-255-3924 International: +1-813-248-0585 Les appels à frais virés sont acceptés

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Poussières combustibles	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		
Symbole de danger	Aucune.	
Mention d'avertissement	Attention	
Mention de danger	Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.	
Conseil de prudence		
Prévention	Empêcher la poussière de s'accumuler pour minimiser le risque d'explosion. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.	
Intervention	En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.	
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.	
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.	
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements supplémentaires	Aucune.	

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
ÉRYTHRITOL		149-32-6	>95% wt/wt

Remarques sur la composition	Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.
------------------------------	--

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter à l'extérieur. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
------------	---

Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Ne pas se frotter les yeux. Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂). Appliquer prudemment des agents extincteurs pour éviter la création d'une poussière en suspension dans l'air. Éviter les milieux à pression élevée dans lesquels il existe un risque de formation d'un mélange d'air et de poussières potentiellement explosible.
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Danger d'explosion : Éviter la formation de poussière; une poussière fine dispersée dans l'air en une concentration suffisante et en présence d'une source d'allumage constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière. Lors de l'incendie, des produits de combustion dangereux se dégagent, parmi lesquels : Oxydes de carbone (CO _x).
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Il ne faut pas laisser s'accumuler des dépôts de poussière sur des surfaces, car cette poussière peut former un mélange explosif si elle est libérée dans l'atmosphère en une concentration suffisante. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Éviter la dispersion de poussière dans l'air (c.-à-d., comme lors du nettoyage des surfaces à l'air comprimé). Récupérer la poussière en utilisant un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Déversements importants : Mouiller avec de l'eau et endiguer pour une élimination ultérieure. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Pelleter le matériau dans un conteneur à déchets. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Balayer ou aspirer le déversement et mettre dans un récipient approprié pour élimination. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, linge). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Utiliser avec une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'ignition. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Éviter les dépôts importants de produit, plus particulièrement sur les surfaces horizontales, lesquels dépôts peuvent être libérés dans l'air et former des nuages de poussières combustibles et contribuer à des explosions secondaires. Il peut se former des nuages de poussière combustible au cours d'opérations qui donnent un produit fin (poussière). Assurer une ventilation efficace. Éviter le contact direct avec les yeux. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Des poudres sèches peuvent accumuler de l'électricité statique lorsque soumises à la friction de manœuvres de transfert et de mélange. Prendre des précautions adéquates, comme une mise à la terre et une mise à la masse, ou le recours à des atmosphères inertes. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit bien ventilé. Un ménage et un entretien de routine doivent être mis en place pour s'assurer que la poussière ne s'accumule pas sur les surfaces.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ACGIH Contient	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	10 mg/m3	Particules inhalables.

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH Contient	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2) Contient	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.
		10 mg/m3	Total des particules.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée) Contient	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) Contient	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques) Contient	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail) Contient	Type	Valeur	Forme
Poussière	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21) Contient	Type	Valeur	Forme
Poussière	15 minutes	6 mg/m3	Fraction respirable.
		20 mg/m3	Fraction inhalable.
	8 heures	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Fraction inhalable.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Il est recommandé que tout le matériel de gestion de la poussière, comme les systèmes de ventilation locale et de transport des matériaux jouant un rôle dans la manutention de ce produit, contienne des événements de sécurité contre les explosions ou un système de suppression des explosions ou un environnement à faible teneur en oxygène. S'assurer que les systèmes de gestion de la poussière (comme des gaines d'évacuation, des collecteurs de poussière et de l'équipement de traitement) sont conçus de manière à empêcher la fuite de poussière dans l'aire de travail (c.-à-d., que l'équipement Utiliser uniquement de l'équipement électrique et des chariots de manutention motorisés de la bonne classe. Si le matériau est moulu, coupé ou utilisé dans toute opération susceptible de créer des poussières, utiliser une ventilation locale par aspiration appropriée pour maintenir les expositions sous les limites d'exposition recommandées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants appropriés. Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés.

Autre

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique

Solide.

Forme

Poudre cristalline.

Couleur

Blanc. Blanc à blanc cassé.

Odeur

Odeur caractéristique. Sans odeur.

Seuil olfactif

Non disponible.

pH

5 - 7

Point de fusion et point de congélation

122 °C (251.6 °F)

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

Non disponible.

Point d'éclair

Sans objet.

Taux d'évaporation

Sans objet.

Inflammabilité (solides et gaz)

Poussières combustibles.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)

Non disponible.

Limites d'inflammabilité - supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur

Sans objet.

Densité de vapeur

Sans objet.

Densité relative

1.45 g/cm3

Solubilité

Solubilité (eau)

soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau

Non disponible.

Température d'auto-inflammation Non disponible.

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Propriétés explosives de la poussière

Pmax 9.5 bar

Valeur Kst 170 - 195 bar/m/s

Classe de Ts 1 faible explosion (St 1) Forte explosion.

Énergie d'inflammation minimale (EIM) - nuage de poussière > 30 mJ (niveau d'humidité normal)

Viscosité dynamique 3 mPa.s (60°C)

pH dans une solution aqueuse 2.4 - 8

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Contact avec des matériaux incompatibles. Humidité.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts.

Produits de décomposition dangereux Aucun attendu dans des conditions normales d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation La poussière peut irriter l'appareil respiratoire.

Contact avec la peau La poussière ou la poudre peut irriter la peau.

Contact avec les yeux La poussière peut irriter les yeux.

Ingestion On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques La poussière peut irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Faible préoccupation toxicologique basée sur les données de toxicité orale aiguë pour les ingrédients.

Ce produit est GRAS (généralement reconnu inoffensif) pour les utilisations auxquelles il est destiné.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
ÉRYTHRITOL (CAS 149-32-6)		
<u>Aiguë</u>		
Orale		
DL50	Rat	> 13000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Aucune donnée disponible.	

Sensibilisation cutanée	Aucune donnée disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
Toxicité pour la reproduction	Aucune donnée disponible.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Aucune donnée disponible.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Aucune donnée disponible.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Non présumé nocif pour les organismes aquatiques.
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible pour ce produit.
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale.
Emballages contaminés	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Sans objet.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 16-Avril-2019

Date de la révision 01-Avril-2020

Version n° 02

Liste des abréviations
 DL50 : Dose létale 50 %.
 TWA : Moyenne pondérée en temps.
 IATA : Association du transport aérien international.
 Code IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
 TMD : Transport des Marchandises Dangereuses.

Avis de non-responsabilité
 Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme vraies et exactes. Cependant, toutes les déclarations, recommandations ou suggestions sont faites sans aucune autorisation ni garantie, expresse ou implicite, de notre part. Aucune garantie n'est donc accordée ni ne doit être déduite quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations présentées dans le présent document, et nous refusons donc toute responsabilité en lien avec l'utilisation de ces informations ou des produits auxquels elles se réfèrent. Tous les risques de cette nature sont assumés par l'acheteur/l'utilisateur. Pour éviter toute ambiguïté, rien dans le présent document n'exclut ni ne limite notre responsabilité en cas de décès ou de dommage corporel causé par notre négligence ou en cas de présentation erronée.